

Rapport évolutif

# Favoriser le développement économique des pays d'origine des immigrants : une responsabilité partagée

**Joëlle Paquet**

*MAP, administration internationale*



Laboratoire d'étude  
sur les politiques publiques  
et la mondialisation

## INTRODUCTION

Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Canada est l'un des plus importants pays d'accueil des migrants. Face au vieillissement de la population et aux pénuries de main d'œuvre, les gouvernements du Canada et du Québec tentent d'imaginer des façons d'attirer les travailleurs afin d'assurer le développement économique. Pour les travailleurs peu qualifiés, on met en place des programmes de migration temporaire. En ce qui concerne les travailleurs qualifiés, on souhaite qu'ils s'installent de façon permanente.

« Le Québec est aux prises avec les mêmes problèmes que les autres sociétés développées en matière économique; il doit réinventer les façons de faire pour demeurer compétitif sur la scène internationale et ainsi assurer son développement. Il se tourne vers l'immigration afin de répondre à la demande de travailleurs et combler la diminution de sa population » (Gagnon, 2008 : 8).

Mais qu'en est-il du développement économique des pays d'origine des migrants, en particulier lorsqu'il s'agit de pays en développement? Comment aborde-t-on les conséquences de la fuite des cerveaux dans des endroits où les pénuries de personnel qualifié se font cruellement sentir? Que fait-on pour favoriser les impacts positifs des migrations sur le développement? Contrairement à plusieurs sociétés, notamment en Europe, le Canada et le Québec ne semblent pas avoir cherché à développer de stratégie pour prendre en compte les effets des migrations sur les pays d'origine. La discussion publique sur les responsabilités sociales découlant de l'attraction des forces vives d'autres sociétés est d'ailleurs inexistante. Pour un grand pays d'accueil, l'absence de réflexion sur ces questions est surprenante.

Ce rapport explore les effets des migrations de travailleurs issus de pays en développement sur leur État d'origine. Après avoir esquissé un tableau du phénomène des migrations, il se penche sur les motifs qui incitent les personnes à se déplacer. Il présente ensuite les effets positifs et négatifs des migrations sur les milieux de départ. Il aborde enfin les politiques entourant la gestion des migrations dans une perspective de développement.

## 1. PORTRAIT DES MIGRATIONS DANS LE MONDE

Le phénomène des migrations internationales n'est pas nouveau. La mondialisation et ses processus, notamment l'amélioration des transports, favorisent cependant les déplacements des personnes, d'un pays à l'autre. Selon les estimations du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, le nombre de migrants internationaux<sup>1</sup> s'élevait à 195 millions en 2005, comparativement à 75 millions en 1960 (UNDESA, 2009). Les projections actuelles indiquent qu'ils seront 214 millions en 2010. Bien qu'important, ce nombre ne représente en fait qu'environ 3,1 % de la population mondiale. Les travailleurs migrants, pour leur part, sont environ 100 millions, soit 3 % de la population active mondiale (IOM, 2008) et 49,6 % de ces travailleurs migrants sont des femmes.

Les cinq premiers pays hôtes sont les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite et le Canada. Les principaux pays de provenance sont la Chine, l'Inde et les Philippines<sup>2</sup>. En pourcentage de la population nationale, les premiers pays d'émigration sont généralement petits et pauvres. Ils affichent aussi les taux les plus élevés de migration de la main d'œuvre qualifiée. Ainsi, 80 % des travailleurs qualifiés de plusieurs pays caribéens,

notamment Haïti et la Jamaïque, vivent en dehors de leur pays d'origine. Globalement, la migration Sud-Nord représente 37 %, la migration Sud-Sud 25 %, la migration Nord-Nord 16 % et la migration à l'intérieur de l'ex-Union soviétique 15 %.

Le Québec a accueilli 49 489 immigrants permanents en 2009, dont 35,9 % en provenance d'Afrique, 25,1 % d'Asie, 20,4 % des Amériques et 18,4 % d'Europe. Les immigrants étaient principalement originaires de l'Algérie, du Maroc, de la France, de la Chine et de la Colombie (MICC, 2010).

## 2. POURQUOI IMMIGRER?

La décision de migrer hors de son pays est un processus complexe dans lequel une multitude de facteurs interviennent. Bien que les conditions économiques soient souvent les plus déterminantes, les conditions sociales, historiques, culturelles et politiques, de même que les perspectives d'avenir de la communauté et de l'individu, ont une incidence sur cette décision (Mondain, 2008).

### 2.1 Facteurs économiques

Les disparités économiques entre les pays développés et les pays en développement sont une des conditions qui expliquent le phénomène des migrations. En effet, pour un travail similaire, les salaires sont beaucoup plus élevés dans les pays développés. De plus, les services qui y sont dispensés, en particulier en matière de santé et d'éducation, sont plus accessibles et souvent de qualité supérieure. La perception de meilleures possibilités d'ascension socioéconomique attire également les migrants. Plus des trois-quarts des migrants internationaux se dirigent vers un pays dont le niveau de

développement humain est plus élevé que dans leur pays d'origine (PNUD, 2009).

### 2.2 Facteurs démographiques

Les tendances démographiques mondiales et les projections pour les prochaines décennies présentent plusieurs facettes favorisant la mobilité des travailleurs. Le vieillissement des populations des pays développés contraste ainsi fortement avec la jeunesse et la croissance de la population des pays en développement, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient (PNUD, 2009). En Afrique subsaharienne, la population devrait doubler au cours des quarante prochaines années. Globalement, la population mondiale en âge de travailler devrait augmenter de 1,1 milliard d'ici 2050, mais elle reculera légèrement dans les pays développés. Les marchés du travail des pays en développement ne seront pas en mesure d'absorber tous ces nouveaux travailleurs. Il y aura alors une augmentation du chômage et du sous-emploi<sup>3</sup>. Au même moment, plusieurs pays développés connaîtront d'importantes pénuries de main d'œuvre.

### 2.3 Facteurs sociaux et culturels

La présence d'un réseau de personnes originaires du même pays constitue un facteur d'attraction très important. Les relations entre les immigrants installés dans un autre État et les personnes qui demeurent dans le pays d'origine peuvent même favoriser le développement d'une culture de la migration. Les contacts permettent de connaître les opportunités qu'offre le pays de destination, en plus d'apprendre certains détails sur les conditions de vie et la culture. Les membres du réseau peuvent également fournir une assistance aux nouveaux immigrants et ainsi limiter les difficultés liées à l'installation. Certaines sociétés, en particulier de tradition nomade, considèrent les migrations comme des

étapes essentielles du développement des personnes. Les migrations temporaires pour le travail sont alors fortement encouragées.

## 2.4 Facteurs environnementaux

La migration constitue une stratégie d'adaptation aux changements environnementaux, tels que les sécheresses, les tremblements de terre, les feux de forêts, la dégradation des sols et la pollution. Ainsi, les gens quittent des milieux qui ne peuvent plus assurer leur subsistance. Les changements climatiques devraient amplifier ce phénomène<sup>4</sup>.

## 2.5 Facteurs politiques

L'instabilité politique, les conflits et les guerres, le non respect des droits humains, la répression dans des États autoritaires, ainsi qu'un faible sentiment de sécurité, notamment en raison des exactions de groupes criminalisés, sont également des éléments qui incitent certaines personnes à quitter leur pays.

## 2.6 Stratégie familiale

Dans plusieurs pays en développement, la décision migratoire est prise au niveau de la famille. Un membre de la famille est envoyé à l'étranger afin de travailler et d'envoyer une partie de son salaire à ceux qui sont demeurés au pays. Cette stratégie permet d'augmenter et de diversifier les revenus, en plus de se prémunir contre les aléas économiques locaux.

## 3. EFFETS POSITIFS DE L'IMMIGRATION SUR LES PAYS DE DÉPART<sup>5</sup>

### 3.1 Gains économiques

Les travailleurs migrants jouissent de revenus généralement plus élevés que

s'ils étaient demeurés dans leur pays d'origine (PNUD, 2009). Plus l'indice de développement humain du pays de départ est faible, plus ces gains sont importants. Dans le cas des professionnels qualifiés, l'écart de salaire est particulièrement prononcé.

Les envois de fonds des migrants en direction de leur pays d'origine constituent une source essentielle de revenus dans de nombreux pays (CMMI, 2005). À l'échelle mondiale, ils représentent plus du double de l'ensemble de l'aide au développement. Selon les estimations de la Banque mondiale, 414 milliards USD ont été transférés vers les pays d'origine des migrants en 2009, dont 316 milliards USD vers les pays en voie de développement. En nombre absolu, ce sont les pays à revenus moyens<sup>6</sup> qui reçoivent le plus d'argent de leurs travailleurs migrants. Cependant, dans plusieurs pays, ces envois de fonds constituent la principale source de devises étrangères. Ils représentent ainsi plus de 25 % du PIB du Tadjikistan, de la Moldavie, des îles Tonga, du Lesotho et du Guyana.

Même si les migrants dans les pays développés occupent souvent des emplois peu qualifiés et qui rapportent peu selon les standards de ces pays, il s'agit d'une amélioration si l'on compare avec les possibilités offertes dans leur pays d'origine. Les migrations génèrent par conséquent d'importantes retombées économiques dans les pays en développement et les transferts de fonds entraînent fréquemment un surcroît d'investissement en éducation et un essor de l'esprit d'entreprise. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, selon des données provenant de 11 pays, ces transferts financiers ont un effet positif sur l'apprentissage, la santé, l'épargne, de même que sur la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales. Ils favorisent également une diminution du taux de fécondité. De plus, les envois de fonds

favorisent la stabilité macroéconomique. Ainsi, bien qu'ils aient diminué d'environ 7 % en 2009 en raison de la crise économique, ils ont mieux résisté que d'autres sources financières, notamment les investissements directs étrangers (IDE), qui ont connu une baisse de 57 %. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, le gouvernement du Mexique évalue qu'en 2006, sans les envois de fonds, la pauvreté alimentaire en milieu rural aurait été plus élevée de 2,1 % (Fix, Michael et *al.*, 2009). Sans ces revenus, 2,3 millions de Mexicains auraient subi une pénurie alimentaire. De même, l'augmentation des dépenses de consommation génère des emplois pour les travailleurs locaux, ce qui étend à l'ensemble de la population les bienfaits des envois de fonds (PNUD, 2009).

En plus d'augmenter les revenus disponibles pour les besoins de consommation, les envois de fonds peuvent également avoir des effets positifs sur la productivité. Taylor et Lopez-Feldman (2010) ont étudié les effets engendrés dans certains milieux ruraux mexicains par la migration d'un membre de la famille vers les États-Unis. Ils ont constaté une augmentation de la productivité des ménages. Après quelques années, en réduisant les contraintes liées à l'accès au crédit, l'argent amassé permettait d'acquérir de nouvelles terres et d'améliorer le matériel agricole.

On peut également penser que les dépenses de santé et d'éducation ont, à long terme, des effets positifs sur la productivité. En effet, un meilleur état de santé augmente la force et l'attention chez l'individu. L'éducation améliore les connaissances et permet de développer les aptitudes. Elle bonifie les perspectives de revenus de la génération suivante. De plus, un effet d'entraînement peut avoir lieu. Par exemple, certains Fidjiens investissent dans l'éducation de leurs enfants dans la perspective d'une immigration en Australie

(PNUD, 2009). Plusieurs Maliens font de même afin de favoriser une immigration en France.

Au cours des dernières décennies, les transferts de fonds destinés à des associations et des groupes communautaires du milieu d'origine ont considérablement augmenté. Ils servent alors à financer des projets d'infrastructures, tels l'aménagement de routes, la mise en place de systèmes d'eau potable, l'installation de lignes électriques et la construction d'écoles.

Contrairement à d'autres pays d'accueil, le Canada ne collecte pas systématiquement les informations sur l'ampleur des envois de fonds effectués par les migrants. Il n'y a pas d'enquête menée auprès des ménages. Par conséquent, très peu de recherches ont été conduites à ce sujet. Une étude a cependant été réalisée par Statistiques Canada en 2008 (Houle et Schellenberg, 2008). À partir de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), on a demandé à 7 434 immigrants permanents de la cohorte 2000-2001 s'ils avaient envoyé de l'argent dans leur pays d'origine, de 6 à 24 mois, puis de 25 à 48 mois après leur arrivée. Au cours de la première période, 23 % des immigrants ont fait des transferts et 29 % ont fait de même durant la deuxième période. Les montants annuels moyens envoyés variaient de 500 \$ à 3000 \$, et la moyenne s'élevait à 1 450 \$. Cette étude est cependant très limitée. En effet, comme le soulignent les auteurs, puisque les questions ont été posées aux personnes plutôt qu'aux familles, les activités de transfert pourraient être sous-estimées. De plus, les résultats ne concernent que les immigrants permanents récents. On ne sait donc rien des envois de fonds effectués par les migrants temporaires, qu'on peut penser être très importants, ni par des immigrants installés au Canada depuis plus de cinq ans.

### 3.2 Transferts de connaissances

Les retours, temporaires ou durables, des migrants dans leur pays d'origine, de même que les contacts entretenus avec les membres de la famille demeurés au pays, permettent la diffusion de nouvelles idées, compétences et expériences (CMMI, 2005). Ces transferts de connaissances peuvent contribuer à améliorer la productivité des activités traditionnelles, de même que les pratiques sanitaires et la nutrition.

« ...les diasporas de migrants ou de réfugiés peuvent promouvoir l'innovation, les processus d'apprentissage et même le changement politique dans le pays d'origine, notamment en s'organisant par la création de structures associatives leur permettant d'agir officiellement et d'accumuler les moyens de le faire » (Mondain, 2008 : 350).

La mobilité peut avoir des impacts sur la vie sociale et politique du pays de départ. Ainsi, des données indiquent que les émigrants y stimulent indirectement l'évolution des pratiques démocratiques, notamment la progression des réformes démocratiques (PNUD, 2009). Les comportements peuvent également évoluer en réaction aux idées venues de l'étranger, notamment au niveau des rapports entre les hommes et les femmes. Ainsi, les normes sociales en vigueur dans le pays d'accueil du migrant peuvent être diffusées dans le pays d'origine. De plus, lorsque les hommes de zones rurales partent, les femmes peuvent gagner en autonomie et acquérir plus de pouvoir au sein de leur communauté.

## 4. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Malheureusement, les migrations n'ont pas toujours pour effet de réduire les inégalités

(Mondain, 2008). Migrer implique un investissement de départ. Les migrants ne sont donc généralement pas les plus pauvres. De plus, le départ de personnes actives peut nuire à la productivité des communautés.

### 4.1 Fuite des cerveaux

La circulation internationale des travailleurs hautement qualifiés soulève une préoccupation éthique importante : elle est susceptible de créer un déficit de ressources humaines très qualifiées dans les pays en développement, au profit des pays industrialisés. Dans le cas d'Haïti ou de la Jamaïque, par exemple, 80 % des nationaux titulaires d'un diplôme universitaire vivent à l'étranger. Cette « fuite de cerveaux » renforce les inégalités entre pays riches et pays pauvres, en plus d'hypothéquer le développement de ces derniers. Le départ des plus doués, des plus entreprenants et des plus instruits prive l'État de revenus et empêche le pays d'origine de profiter d'un retour sur l'investissement consacré à l'éducation et à la formation de ces personnes (CMMI, 2005). Dans le cas des professionnels de la santé, par exemple, leur départ en grand nombre de pays où la situation sanitaire est difficile, notamment dans les pays africains où sévit l'épidémie de VIH/sida, peut accentuer les problèmes déjà criants.

« La migration des professionnels de la santé sourit généralement au pays d'accueil, mais exacerbe la diminution des effectifs dans les pays d'origine, d'autant plus lorsqu'il s'agit de pays en développement » (Tremblay, 2008 : 5)

La migration de professionnels de l'éducation peut également compromettre la fourniture et la qualité de ce service essentiel. Le départ d'ingénieurs et de gens d'affaires a un impact direct sur le développement économique du pays.

Près du quart des immigrants dans les pays de l'OCDE ont un niveau d'éducation supérieur, mais cette proportion varie fortement, de 11% en Autriche à presque 38% au Canada (OCDE, 2008). Les pays qui mettent en place des procédures sélectives, comme le Canada, tendent à attirer des immigrants dotés d'un plus haut niveau d'éducation. Au Québec, la part relative d'immigrants de niveau universitaire a presque doublé au cours des dernières années pour atteindre 64,6 % entre 2004 et 2008.

Il convient cependant de nuancer les mises en garde concernant la fuite des cerveaux. En effet, c'est souvent le manque de capital, et non de main d'œuvre, qui ralentit le développement. Lorsque le taux de chômage est élevé chez les diplômés, comme c'est souvent le cas dans les pays pauvres, le départ d'une personne qualifiée, mais non productive car sous-employée, ne représente pas une perte si dramatique. Dans le cas des ingénieurs, s'il n'y a pas de financement disponible pour la construction des infrastructures essentielles au développement économique, ils ne peuvent pas contribuer au développement de leur société à la hauteur de leurs compétences. Si les infrastructures, en particulier de transport, ne sont pas adéquates, la participation des entrepreneurs au développement sera plus difficile. Le développement est un processus complexe dont la « réussite » ou « l'échec » repose sur un ensemble de facteurs.

#### 4.2 « Gaspillage » des cerveaux

Si les travailleurs qualifiés peuvent théoriquement améliorer leurs revenus et leur bien-être dans les pays d'accueil, cette possibilité est cependant limitée par les problèmes d'intégration auxquels font face certains immigrants. En effet, les diplômes et les qualifications professionnelles de nombreux migrants ne sont pas reconnues, en particulier lorsque ceux-ci

proviennent de pays en développement. Ce problème se retrouve particulièrement dans les pays comme le Canada, qui sélectionnent les candidats à l'immigration à l'aide de systèmes à points. Lorsque les immigrants ne peuvent mettre à profit leurs compétences, c'est une perte autant pour la personne concernée que pour le pays d'accueil.

#### 4.3 Mobilité des personnes peu qualifiées

Les obstacles à la mobilité sont particulièrement difficiles à surmonter pour les personnes peu qualifiées, même si ce type de main d'œuvre est recherché dans de nombreux pays riches (PNUD, 2009). En effet, plusieurs secteurs de l'économie, notamment ceux de l'agriculture, du bâtiment, de la production industrielle et des services, connaissent des pénuries de personnel. Les politiques favorisent généralement l'entrée de migrants plus instruits. Pourtant, le travail non qualifié constitue un apport très important à l'économie. En raison des circonstances démographiques, le besoin de personnes en âge de travailler dans les pays développés est croissant. Du point de vue des pays de départ, les envois de fonds effectués par ce type de travailleurs sont particulièrement importants.

« (...) la liberté de circulation et la distribution des avantages de la migration sont marquées par de profondes inégalités » (PNUD, 2009 : 10). Les plus pauvres, dont la migration offre le plus grand potentiel d'amélioration de la condition socioéconomique, s'exilent souvent dans des conditions de vulnérabilité, sur la foi d'informations préalables limitées ou trompeuses. Les migrantes employées comme domestiques sont ainsi régulièrement victimes d'abus, autant dans les pays riches que dans les autres.

Compte tenu des effets bénéfiques potentiels des migrations sur le bien-être et dans une perspective de liberté humaine, faciliter la mobilité devrait être au cœur des réflexions des responsables politiques et des chercheurs en développement.

## 5. LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

### 5.1 Politiques de mobilité et accords bilatéraux

La mobilité des travailleurs est envisagée de différentes façons par les gouvernements, parfois positives, parfois négatives. Afin de favoriser les résultats positifs et de minimiser les problèmes, certains pays d'accueil développent des relations spécifiques avec les pays de départ. On assiste présentement à la multiplication des accords bilatéraux sur la gestion des migrations.

#### 5.2.1 Dans les pays de départ

Quelques États considèrent le départ de leurs citoyens comme des preuves de l'échec du développement et n'en traitent que de manière négative. Ils sont cependant de plus en plus nombreux à considérer les migrations comme l'un des éléments de leur stratégie de développement et à les inclure dans leurs plans de réduction de la pauvreté.

Certains pays de départ mettent en place des politiques destinées à favoriser les mouvements de travailleurs. Le gouvernement des Philippines, par exemple, fait une promotion active du travail à l'étranger. Pour plusieurs petits États, qui ont des perspectives de développement limitées, l'émigration est considérée comme essentielle à la création d'emploi. L'île Maurice, par exemple, encourage le

travail temporaire à l'étranger (PNUD, 2009). Du point de vue du gouvernement mauricien, les migrants acquièrent ainsi des compétences et accumulent un capital, qui peuvent ensuite être utilisés pour démarrer une petite entreprise, une fois de retour au pays. Un programme d'assistance technique a d'ailleurs été mis sur pied afin d'aider les Mauriciens de retour sur l'île à démarrer leur entreprise. Le gouvernement maintient également des liens avec les membres de la diaspora à l'étranger et leur communique des informations sur les possibilités d'investissement.

Un autre exemple est le programme mexicain *Tres Por Uno*, par lequel les autorités fédérales et municipales versent trois peso dans des projets de développement local pour chaque peso investi par les associations de migrants.

Plusieurs pays de départ se dotent de structures administratives destinées à faciliter la contribution des émigrés au développement. C'est le cas, par exemple, du ministère des Sénégalais de l'extérieur, du ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, ainsi que du secrétariat d'État chargé de la communauté nationale à l'étranger de l'Algérie. Comment réagirait le gouvernement du Québec s'il était approché par les représentants de ces organisations? Est-il adéquatement préparé à répondre à leurs attentes?

La migration ne peut cependant pas se substituer aux stratégies nationales de développement ; elle n'est qu'un complément aux efforts locaux et nationaux plus larges visant à réduire la pauvreté (PNUD, 2009).

### 5.2.2 Dans les pays de destination

L'Union européenne tente de répondre à une partie des préoccupations des pays émergents et en développement concernant la fuite des cerveaux vers les pays industrialisés, notamment grâce à la *Directive relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique* (Directive 2005/71/CE). Cette directive vise à attirer les chercheurs de pays tiers en sol européen : elle stipule que des mesures d'accompagnement pour aider la réinsertion des chercheurs dans leur pays d'origine doivent être prises afin d'éviter l'exode permanent des chercheurs de pays émergents et en développement.

En 2007, la Commission européenne a présenté un projet sur les migrations circulaires et les partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers, qui examine les moyens de faciliter la migration circulaire (COM(2007) 248). La migration circulaire concerne le mouvement continu des personnes entre les États, c'est-à-dire un mode de vie caractérisé par des allers et retours constants entre les pays d'origine et d'accueil (Newland, 2009). La Commission cherche ainsi à satisfaire les besoins de main d'œuvre des États membres de l'Union, tout en maximisant les effets positifs des migrations sur le développement des pays d'origine, en favorisant les transferts de compétences et en atténuant les conséquences de la fuite des cerveaux. On propose, entre autres, l'exclusion du traitement préférentiel des migrants travaillant dans des secteurs sous tension, par exemple les services de santé dans les pays où sévit l'épidémie de VIH/sida, et la mise en place de dispositifs destinés à favoriser la migration circulaire. On recommande également d'aider les pays partenaires à renforcer la contribution des migrants au développement<sup>7</sup>.

Certains pays européens ont mis en place des mesures destinées à atténuer les effets négatifs des migrations sur les pays de départ et à promouvoir les impacts positifs. Ainsi, la politique de développement solidaire de la France accorde une large place au codéveloppement, c'est-à-dire « l'aide au développement à laquelle participent les migrants vivant en France » (Premier ministre de la République française, 2008 : 11). Le gouvernement français souhaite favoriser la mobilité et le transfert de compétences des membres des diasporas au profit de leur pays d'origine. Concrètement, plusieurs dispositifs ont été mis en place, notamment le livret d'épargne codéveloppement, des services d'accueil et de conseil, une aide à la création d'entreprise et un soutien aux initiatives collectives des migrants visant à financer des équipements publics dans leur région d'origine.

Le Royaume-Uni, pour sa part, consacre des efforts à la réduction du coût des transferts de fonds, entre autres grâce à des partenariats bilatéraux avec des pays en développement (Ghana, Nigéria, Bangladesh), qui associent les Banques centrales, les ministères des finances et le secteur bancaire. De plus, le gouvernement britannique a mis en place en 2008 un fonds de 4 millions d'euros sur trois ans pour inciter les migrants qualifiés à s'engager dans des activités de transfert de compétences. Également, le programme de co-investissement, administré par le ministère du développement international, investit des sommes importantes dans les structures de santé en Inde et dans d'autres pays en développement.

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) administre depuis plusieurs années des programmes de coopération et de mobilité scientifique qui visent à renforcer les capacités des établissements universitaires du Sud. Le Canada et le Québec participent à plusieurs de ces programmes.

### *Le Canada et le Québec*

Afin d'assurer son développement économique, le Canada a besoin que des personnes viennent s'y établir. Pour les travailleurs qualifiés, l'établissement permanent est fortement encouragé. Le Canada accueille également des migrants temporaires, notamment dans le secteur de l'agriculture.

La réflexion sur les effets de la migration dans les pays de départ, de même que la coopération pour favoriser le développement dans les pays d'origine des migrants, est encore peu avancée au Canada. Quelques projets, notamment l'accord trilatéral entre le gouvernement de l'île Maurice, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des entreprises agroalimentaires canadiennes<sup>8</sup>, commencent à voir le jour. Depuis 2003, le programme de l'OIM de migration de main d'œuvre temporaire depuis le Guatemala vers le Canada permet de faire venir des travailleurs, selon les demandes formulées par les employeurs. La Fondation des Entreprises de Recrutement de Main d'œuvre agricole Étrangère (FERME), située à Montréal, coordonne le recrutement des travailleurs migrants temporaires au Québec.

Au niveau du transfert des connaissances, l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), par l'entremise du Programme de partenariats universitaires en coopération et développement (PUCD), permet à des professeurs universitaires issus des pays en développement de contribuer au développement de leur pays d'origine. Ce programme financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ne vise pas spécifiquement les membres des diasporas. L'AUCC reconnaît cependant l'apport précieux des professeurs originaires des régions visées à la réussite des projets de diffusion du savoir scientifique.

Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers « permet le mouvement des travailleurs étrangers en vue de répondre aux besoins saisonniers des producteurs canadiens durant les périodes de pointe de récolte et de plantation, quand il existe traditionnellement des pénuries de travailleurs canadiens qualifiés (Ressources humaines et développement des compétences Canada, 2010) ». C'est ce programme qui permet aux agriculteurs, notamment de l'île d'Orléans, d'embaucher chaque été environ 6 500 travailleurs saisonniers, en majorité des Mexicains. Mis en œuvre en vertu d'accords bilatéraux<sup>9</sup>, ce programme favorise le réemploi de travailleurs qui y ont déjà participé. Cette clause permet d'augmenter les gains pour les migrants et de réduire l'incertitude. Elle a cependant été mise en place au bénéfice des employeurs canadiens et non dans un souci de favoriser le développement des pays d'origine. Ce programme respecte cependant les recommandations du PNUD concernant la gestion des migrations temporaires, c'est-à-dire la consultation des gouvernements des pays d'origine, l'implication des syndicats et des employeurs et des garanties salariales de base, la protection de la santé et de la sécurité, de même que l'autorisation de visites répétées. Par contre, il y aurait lieu de s'interroger davantage sur les possibilités de favoriser les impacts positifs des migrations sur le développement des milieux d'origine, en associant l'ACDI à la réflexion.

L'ACDI finance depuis peu certains projets pilotes de développement lancés par des associations d'immigrants, en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG). Ainsi, l'agence participe à des projets coordonnés par l'ONG CUSO-VSO, qui visent à élaborer un cadre de financement destiné à soutenir les activités de coopération des membres des diasporas guyanaises et philippines. Il est cependant tôt pour connaître leur impact.

Malgré quelques initiatives prometteuses, le gouvernement canadien semble pour le moment peu enclin à s'engager dans des activités de codéveloppement et le nombre d'ententes bilatérales sur les migrations avec les pays en développement demeure limité.

## 6. PERSPECTIVES

La migration internationale est une des composantes de la mondialisation. Cependant, le domaine de l'immigration demeure une prérogative que les États préfèrent traiter au seul niveau national<sup>10</sup>. La gouvernance de la mobilité, contrairement aux relations commerciales et financières, est par conséquent décrite comme un non-régime<sup>11</sup>. Les flux migratoires devraient pourtant être gérés au même titre que les flux commerciaux ou financiers, ce qui pourrait inciter les gouvernements à une certaine forme de concertation interétatique et à l'élaboration d'une « politique globale » (Gagnon, 2010). Comme le note la Commission mondiale sur les migrations, « dans une économie mondiale en changement rapide, la compétitivité nationale n'est pas menacée par la coopération internationale, mais elle en dépend » (p.72). Plusieurs organisations internationales, notamment l'Organisation mondiale pour les migrations (OIM), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont entrepris au cours des dernières années d'attirer l'attention des décideurs sur les questions de mobilité internationale.

« ... même si la mobilité humaine n'est pas une panacée, ses conséquences largement positives sur les migrants comme sur ceux qui restent [au pays] laissent penser qu'elle devrait occuper une place de choix dans toute stratégie visant à

apporter des améliorations durables au développement humain dans le monde » (PNUD, 2009 : 20).

### 6.1 Favoriser les effets positifs

Afin de favoriser les effets positifs, la gestion des migrations de travail devrait inclure des mesures bénéfiques aux pays d'origine et minimiser les craintes de fuite des cerveaux. Parmi les mesures recommandées à cette fin, mentionnons les propositions destinées à faciliter les transferts de fonds<sup>12</sup>, à encourager la diaspora à s'impliquer dans les efforts de développement, à lever les obstacles à la migration de retour, à renforcer la tendance à l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers et à financer des formations pré-migratoires dans les pays d'origine. Le respect des droits des migrants devrait être renforcé. Certaines pratiques répandues, notamment les programmes de migration temporaire qui lient la légalité du séjour à un employeur particulier, ouvrent la porte à des abus envers les travailleurs. Soulignons que de plus en plus d'attention est accordée à la migration circulaire. En effet, lorsqu'elle est le résultat du choix du migrant, ce type de migration favorise les investissements dans les pays de départ et des transferts de connaissances significatifs.

#### 6.1.2 Migration circulaire

Le Canada et le Québec misent beaucoup sur les programmes d'immigration permanente pour favoriser la croissance économique. La Commission mondiale sur les migrations, tout en approuvant ces programmes, rappelle leur limites. Ainsi, en plus des inquiétudes des opinions publiques devant la perspective d'une immigration accrue, les pays en développement retirent davantage de la migration temporaire ou circulaire de leurs citoyens que de leur départ permanent. Dans cette optique, le Québec

pourrait amorcer un dialogue avec les pays d'origine des migrants sur la mise en place de nouveaux programmes de migration temporaire. Des accords bilatéraux sur la mobilité de la main d'œuvre, lorsque négociés dans l'optique de maximiser les effets positifs dans les milieux de départ et d'accueil, contribueraient à une meilleure gouvernance des mouvements de personnes. Afin de minimiser les risques<sup>13</sup> associés aux programmes de migration temporaire, plusieurs acteurs, en particulier les États, les employeurs, les syndicats et les représentants de la société civile, devraient être associés à la conception de telles initiatives.

### **6.1.2 Envois de fonds et transferts de connaissances**

Pour maximiser l'impact des envois de fonds, les gouvernements du Canada et du Québec pourraient mettre en place des programmes visant à appuyer les organismes de diasporas qui effectuent des transferts collectifs. Ils pourraient notamment offrir des fonds de contrepartie. Des efforts peuvent également être entrepris afin de mobiliser davantage les membres des diasporas, encourager la création d'organisations de professionnels issus de l'immigration et développer des programmes visant le transfert de connaissances et de compétences vers les pays d'origine. Il faudra évaluer l'efficacité et les retombées réelles de ces programmes afin de les améliorer au besoin.

### **6.2 Minimiser les effets négatifs**

Il convient également de développer des programmes susceptibles de minimiser les problèmes engendrés par les pertes de capital humain qualifié dans les pays en développement. Ainsi, « des relations de coopération entre pays pauvres [...] et riches en main d'œuvre sont nécessaires

pour promouvoir le co-investissement dans le processus de formation de capital humain et le développement d'un vivier mondial et mobile de professionnels » (CMMI, 2005 : 27). En ce qui concerne les professeurs d'universités issus des pays en développement, le mentorat apparaît comme un moyen concret et relativement simple à mettre en œuvre pour atténuer les pertes. Ainsi, la supervision de thèses par les professeurs de la diaspora permet de participer au développement du capital humain. L'élaboration de partenariats de recherche entre universités du Nord et du Sud peut également contribuer au renforcement des capacités.

### **6.3 Coopérer au renforcement des capacités**

Enfin, puisque l'impact des envois de fonds sur le développement dépend de la qualité de la gouvernance<sup>14</sup> dans les pays d'origine, l'aide au renforcement des capacités peut favoriser les effets positifs. La coopération peut également viser à améliorer les démarches administratives locales concernant la délivrance de documents officiels (certificats de naissance, passeports, etc.) ou les formalités préalables au départ (examens médicaux, assurances, etc.), qui peuvent dans certains cas être très lourdes<sup>15</sup>.

## **CONCLUSION**

Les migrations internationales ne sont pas un phénomène nouveau. La mondialisation, qui permet des contacts plus faciles par delà les frontières, de même que la persistance des inégalités économiques mondiales, contribuent à l'amplification des mouvements de personnes. Au cours des prochaines décennies, les tendances démographiques exerceront des pressions inverses sur les marchés du travail des

pays riches et pauvres : pénuries de main d'œuvre d'un côté, chômage galopant de l'autre. Pour les personnes vivant dans des pays en développement, la migration représente généralement un moyen d'améliorer leur situation économique et celle de leur famille et, dans certains cas, une façon de vivre dans un environnement plus sain et sécuritaire. Ces déplacements sont susceptibles d'engendrer des effets positifs dans les pays départ comme dans ceux de destination. Les envois de fonds et les transferts de connaissance peuvent favoriser le développement économique et social du milieu de départ. Les immigrants sont aussi en mesure de contribuer au dynamisme et à la croissance de l'économie des pays d'accueil.

Néanmoins, les migrations peuvent également entraîner des impacts négatifs sur les pays en développement. Le départ de personnes actives, souvent entreprenantes et vaillantes, représente une perte importante pour les milieux d'origine. Cela est encore plus certain lorsque les migrants sont très qualifiés et disposent de connaissances essentielles au développement du pays, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Il est impératif de développer des politiques en vue de favoriser les effets positifs des migrations. Compte tenu de la nature même des migrations internationales, la réflexion ne peut pas être menée en vase clos. Elle doit rassembler les gouvernements des pays de départ et d'accueil, de même que les membres des diasporas et les représentants de la société civile. Plusieurs pays d'accueil et de départ développent depuis quelques années des relations de coopération plus soutenues afin de maximiser les impacts bénéfiques des migrations sur le développement. Éthiquement, les pays développés ne peuvent pas s'emparer du capital humain des pays en développement sans s'interroger sur les moyens de

minimiser les pertes et de contribuer au développement de ces sociétés. En tant que grand pays d'accueil, le Canada devrait consacrer davantage d'efforts à cette question; il en est de même pour le Québec. Puisque l'immigration est une compétence partagée par les deux paliers de gouvernement, un dialogue sur cette question devrait être engagé.

Plusieurs études auraient intérêt à être menées afin de fournir des bases solides à l'élaboration de politiques de codéveloppement. En premier lieu, une enquête sur le profil des migrants travaillant au Québec et les facteurs qui ont mené au choix du Québec comme destination permettrait de cibler les interventions. Il conviendrait de chercher à savoir quels sont les attentes et les besoins des immigrants qui veulent contribuer au développement de leur pays. Suite à la mise en œuvre d'initiatives de coopération, il sera indispensable d'en faire un bilan sérieux. Trop souvent, l'efficacité des projets de développement n'est pas correctement évaluée, ce qui empêche d'identifier les lacunes et de les corriger adéquatement.

Comme le note la politique internationale du Québec :

« Pour le Québec, agir sur la scène internationale pour défendre et promouvoir ses intérêts, comporte comme corollaire l'obligation d'appuyer les objectifs de développement des pays les plus démunis » (MRI, 2006 : 94).

S'engager dans des activités de codéveloppement avec des partenaires des pays d'origine des immigrants, c'est agir de manière responsable.

## Notes

1 Les migrants internationaux incluent ici autant les migrants temporaires que permanents.

2 En 2006, les premiers pays d'origine des migrants dans la zone OCDE étaient la Chine (10,7 %), la Pologne (5,3 %), la Roumanie (4,6 %), le Mexique (4,2 %) et les Philippines (3,6 %) (OCDE, 2008).

3 Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le sous-emploi se caractérise par une sous-utilisation de la capacité productive de la population employée. Il concerne les travailleurs qui occupent des postes à temps partiel alors qu'ils désirent des postes à temps plein, de même que ceux dont les compétences sont sous utilisées.

4 Pour plus de détails sur les migrations environnementales : Paquet, Joëlle. 2009. *Changements climatiques et migrations environnementales*. Québec, Laboratoire d'études sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, (Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'environnement au Québec ; Rapport 7), <http://www.leppm.ena.ca>

5 Il est très difficile d'estimer de façon précise l'impact réel des migrations sur les pays de départ. Pour établir un calcul précis, il faudrait comparer le bien-être actuel d'un migrant avec son niveau de vie s'il était demeuré sur place, ce que plusieurs inconnues rendent difficiles à établir (PNUD, 2009).

6 En 2008, ce sont, dans l'ordre, l'Inde, la Chine, le Mexique, les Philippines, la Pologne, le Nigeria, l'Égypte, la Roumanie, le Bangladesh et le Vietnam qui ont reçu le plus d'envois de fonds (Fix, Michael et al., 2009).

7 Les partenariats pour la mobilité contractés dans le cadre de l'approche européenne mettent cependant beaucoup d'accent sur les questions de sécurité et la lutte aux migrations clandestines.

8 Par cet accord, l'OIM identifie des entreprises agroalimentaires canadiennes désireuses de recruter des travailleurs peu ou semi-qualifiés de l'île Maurice et de la Colombie. En 2008, 72 Mauriciens et 159 Colombiens ont obtenu un visa pour travailler dans les usines de Maple Leaf, en Alberta et au Manitoba (IOM, 2008).

9 Des accords ont été signés avec la Jamaïque, la Barbade, Trinité-et-Tobago, les Caraïbes orientales et le Mexique.

10 À cet égard, l'Europe se distingue car, de plus en plus, certaines questions concernant l'immigration y sont traitées au niveau européen.

11 Plusieurs facteurs expliquent les obstacles à l'émergence d'une gouvernance multilatérale de la mobilité internationale, notamment les questions de souveraineté et de sécurité, la position défavorable des pays en développement face aux pays développés et le manque de coopération de certains pays d'origine (PNUD, 2009).

12 Les gouvernements, les institutions financières et, de plus en plus, les opérateurs de téléphonie mobile, peuvent mettre en place des mesures destinées à réduire les coûts de transfert.

13 Les réserves soulevées concernent notamment le risque de créer une catégorie de travailleurs de seconde classe, les conséquences négatives de la séparation des travailleurs et de leur famille, ainsi que le risque que les migrants temporaires cherchent à rester dans le pays de destination au-delà de la période prévue.

14 Un environnement d'affaires inscrit dans un cadre juridique solide, un système bancaire efficace, une administration publique honnête et une infrastructure matérielle opérationnelle.

15 Par exemple, les migrants candidats au programme mexico-canadien doivent se rendre en moyenne six fois dans la capitale pour obtenir leur permis de migration.

## **Bibliographie**

Fix, Michael, Papademetriou, Demetrios G., Batalova, Jeanne, Terrazas, Aaron, Serena, Yi-Ying-Lin and Michelle Mittelstadt. 2009. *Migration and the Global Recession*, Migration Policy Institute, Report Commissioned by the BBC World Service, <http://www.migrationpolicy.org/pubs/MPI-BBCreport-Sept09.pdf>

Commission des communautés européennes. 2007. *Communication de la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers*, COM(2007) 248 final.

Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI). 2005. *Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action*, <http://www.gcim.org/mm/File/French.pdf>

Gagnon, Jacinthe. 2010 (à paraître). « L'immigration, dernier rempart de la souveraineté de l'État? », *Cahier de recherche*, Vol. III, n°3, septembre, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, Québec. <http://www.leppm.enap.ca>

Gagnon, Jacinthe. 2008. *L'immigration, corollaire du développement économique?*, Québec, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, (Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'économie au Québec ; Rapport 5), <http://www.leppm.enap.ca>

Houle, René et Grant Schellenberg. 2008. *Les habitudes de transferts de fonds chez les nouveaux immigrants au Canada*, Statistiques Canada, Direction des études analytiques, document de recherche, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/2008312/5200377-fra.htm>

International Organization for Migration (IOM). 2008. *World Migration Report 2008: Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy*, [http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main\\_page=product\\_info&cPath=37&products\\_id=62](http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=37&products_id=62)

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). 2010. *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec 2005-2009*, Gouvernement du Québec, [http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration\\_Quebec\\_2005-2009.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration_Quebec_2005-2009.pdf)

Ministère des relations internationales (MRI). 2006. *La politique internationale du Québec : la force de l'action concertée*, Gouvernement du Québec, [http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/politique\\_internationale/presentation/index.asp](http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/politique_internationale/presentation/index.asp)

Mondain, Nathalie. 2008. « Migration et développement : une relation complexe », dans Beaudet, P., Schafer, J. et P. A. Haslam, *Introduction au développement international : approches, acteurs et enjeux*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 334-354.

Newland, Kathleen. 2009. *Circular Migration and Human Development*, United Nations Development Program (UNDP), Human Development Research Paper 2009/42, [http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP\\_2009\\_42.pdf](http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers/HDRP_2009_42.pdf)

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). 2008. *Perspectives des migrations internationales* – SOPEMI 2008.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2009. *Rapport mondial sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : mobilité et développement humain*, <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rmdh2009/>

Premier ministre de la République française. 2008. *Les migrants, acteurs du développement solidaire. Soutenir les initiatives des migrants en faveur du développement de leur pays d'origine, Secrétariat d'État chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique*, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000608/index.shtml>

Taylor, J. Edward and Alejandro Lopez-Feldman. 2010. « Does Migration Make Rural Households More Productive ? Evidence from Mexico », *Development Studies*, Vol. 46, No 1:68-90.

Tremblay, Monica. 2008. *Enjeux et défis de la pénurie des professionnels de la santé*, Québec, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, (Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur la santé au Québec ; Rapport 5), <http://www.leppm.enap.ca>

United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA). 2009. *Trends in International Migrant Stock: The 2008 Revision*, UN database, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2008, New York, <http://esa.un.org/migration/index.asp?panel=1>

World Bank. 2010. *World Bank's Migration and Development Brief 12: Outlook for Remittance Flows 2010-11*, (April 23, 2010), <http://go.worldbank.org/SSW3DDNLQ0>



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lieu de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité.



Directeur : Paul-André Comeau

Pour renseignements :

Karine Plamondon

Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864

[leppm@enap.ca](mailto:leppm@enap.ca)

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site :

[www.leppm.enap.ca](http://www.leppm.enap.ca)

Pour citer ce document :

PAQUET, Joëlle. Favoriser le développement économique des pays d'origine des immigrants : une responsabilité partagée. Québec, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, 2010, 16 p. (Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'économie au Québec; Rapport 8).



© Copyright ENAP — MRI — LEPPM 2010. Tous droits réservés.  
Aucun élément du contenu du présent document ne peut être utilisé, reproduit ou transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'ENAP — MRI — LEPPM. Pour solliciter cette permission ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à [leppm@enap.ca](mailto:leppm@enap.ca)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2010

ISBN978-2-923856-02-5 (version imprimée)  
ISBN 978-2-923856-04-9 (PDF)